

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION (n ^{os} 1 à 10).....	1
--	---

PREMIÈRE PARTIE

LA LOI DU CONTRAT ET LE DOMAINE CONTRACTUEL

(n ^{os} 11 à 13).	7
----------------------------------	---

CHAPITRE PREMIER

LA FORMATION DU CONTRAT

(n ^{os} 14 à 84).....	11
Section I. — L'existence du contrat (n^{os} 15 à 43).....	12
§ 1. — <i>Le consentement des parties</i> (n ^{os} 16 à 35).....	12
A. — Contrats internationaux par correspondance (n ^{os} 17 à 20).....	13
B. — Vices du consentement (n ^{os} 21 à 35).....	17
1) Objection tirée du fondement des règles relatives aux vices du consentement en droit interne (n ^{os} 24 à 28).....	19
2) Objection tirée de l'existence d'un cercle vicieux (n ^{os} 29 à 31).....	22
3) Objection tirée du caractère impératif en droit interne des règles relatives aux vices du consentement (n ^{os} 32 à 35).....	24
§ 2. — <i>La cause et l'objet du contrat</i> (n ^{os} 36 à 43).....	27
A. — L'exigence d'une cause et d'un objet (n ^{os} 37 à 38).....	27
B. — La lésion (n ^{os} 39 à 43).....	29
Section II. — La licéité du contrat (n^{os} 44 à 84).....	33
§ 1. — <i>Le principe de la compétence de la loi du contrat</i> (n ^{os} 45 à 53)...	34
A. — La compétence de principe de la loi du contrat en droit international privé français (n ^{os} 45 à 46).....	34
B. — L'abandon à l'étranger de la compétence de la loi du lieu de conclusion (n ^{os} 47 à 48).....	36

C. — La compétence de la loi du lieu d'exécution en droit anglo-saxon (n ^{os} 49 à 53).....	39
§ 2. — Difficultés d'application du principe à certaines clauses contractuelles insérées dans le contrat (n ^{os} 54 à 84).....	42
A. — Les clauses de responsabilité (n ^{os} 57 à 62).....	44
B. — La clause compromissoire (n ^{os} 63 à 79).....	49
1) La jurisprudence antérieure à 1963 (n ^o 65).....	51
2) L'autonomie de la clause compromissoire (n ^{os} 66 à 69)....	53
3) La loi applicable à la clause compromissoire (n ^{os} à 70 78) ..	57
C. — La clause de prorogation du for (n ^{os} 79 à 84).....	68
1) La clause influe principalement sur la compétence territoriale (n ^{os} 80 à 82).....	69
2) La clause influe également sur la compétence d'attribution (n ^{os} 83 à 84).....	72

CHAPITRE II

LES EFFETS DU CONTRAT

(n ^{os} 85 à 174).....	76
Section I. — Les obligations créées par le contrat (n^{os} 87 à 106).....	78
§ 1. — L'étendue des obligations (n ^{os} 88 à 97).....	78
A. — La détermination des obligations des parties (n ^{os} 89 à 94) ..	78
B. — La modification du contenu des obligations (n ^{os} 95 à 97)....	83
§ 2. — La durée des obligations (n ^{os} 98 à 106).....	85
A. — La naissance des obligations (n ^{os} 99 à 100).....	86
B. — La prescription extinctive (n ^{os} 101 à 106).....	87
Section II. — L'exécution du contrat (n^{os} 107 à 126).....	91
§ 1. — Le rattachement de l'exécution à la loi du lieu d'exécution (n ^{os} 111 à 112).....	94
§ 2. — Les actes d'exécution (n ^{os} 113 à 116).....	95
§ 3. — Les modalités d'exécution (n ^{os} 117 à 126).....	97
A. — Inexactitude et insuffisance des critères (n ^{os} 119 à 121)....	99
B. — Diversité des fondements (n ^{os} 122 à 126).....	102
Section III. — Les conséquences de l'inexécution du contrat (n^{os} 127 à 165).....	104
§ 1. — La détermination de la nature de la responsabilité (n ^{os} 129 à 137).....	106
A. — Objections tenant aux qualifications du droit interne (n ^{os} 132 à 133).....	109
B. — Objections tenant aux conséquences de la qualification <i>lege fori</i> sur le plan des conflits de lois (n ^{os} 134 à 137).....	111
§ 2. — Les conditions de mise en œuvre de la responsabilité contractuelle (n ^{os} 138 à 165).....	114
A. — Les conditions de fond de la responsabilité contractuelle (n ^{os} 139 à 146).....	115
1) Le fait générateur de la responsabilité (n ^{os} 140 à 143).....	115

2) L'imputabilité du fait dommageable. Exonération du débiteur (n ^{os} 144 à 146).....	119
B. — Les formalités à accomplir par le créancier (n ^{os} 147 à 156) ..	122
1) La mise en demeure (n ^{os} 148 à 150).....	123
2) Formalités à accomplir par l'acheteur ou le destinataire de marchandises. Délais (n ^{os} 151 à 156).....	126
C. — Prescription de l'action en responsabilité contractuelle (n ^{os} 157 à 165).....	131
1) Cas où l'accomplissement de formalités conditionne l'action en responsabilité contractuelle (n ^{os} 158 à 161).....	132
2) Cas où le fait générateur de la responsabilité contractuelle constitue une infraction pénale (n ^{os} 162 à 165).....	136
§ 3. — <i>Les effets de la responsabilité contractuelle : le droit à réparation</i> (n ^{os} 166 à 173).....	139
A. — L'étendue du droit à réparation (n ^{os} 167 à 169).....	140
B. — Le mode de réparation (n ^{os} 170 à 173).....	142
1) L'attribution de dommages-intérêts (n ^{os} 171 à 172).....	142
2) Autres modes de réparation (n ^o 173).....	144
Conclusion (n ^o 174).....	145

DEUXIÈME PARTIE

L'INTERVENTION D'IMPÉRATIFS SOCIO-ÉCONOMIQUES DANS LE DOMAINE CONTRACTUEL

INTRODUCTION (n ^{os} 175 à 194).....	149
I. — Remise en cause de la délimitation générale de la loi du contrat (n ^o 176).....	149
A. — Renforcement du dirigisme en droit interne (n ^{os} 176 à 184).....	149
B. — Evolution des relations internationales (n ^{os} 185 à 187).....	155
II. — Solutions proposées (n ^{os} 187 à 194).....	157

CHAPITRE PREMIER

L'APPLICABILITÉ DES LOIS DE POLICE ÉTRANGÈRES

(n ^{os} 195 à 238)	163
Section I. — Du principe d'applicabilité des lois de police étrangères (n ^{os} 201 à 221)	167
§ 1. — <i>Critique de la thèse fondée sur la présence d'éléments de droit public</i> (n ^{os} 202 à 214)	169
A. — L'inapplicabilité des lois étrangères de droit public. Jurisprudence et fondements (n ^{os} 203 à 205).....	171
B. — Critique des arguments invoqués (n ^{os} 205 à 214).....	173

1) La désignation d'une loi de droit public par une règle de conflit (n ^{os} 206 à 211)	174
2) L'application d'une loi de droit public étrangère (n ^{os} 212 à 214)	179
§ 2. — Critique de la thèse fondée sur le caractère de « lois politiques » des lois de police (n ^{os} 215 à 221)	182
A. — La doctrine classique des « lois politiques » (n ^{os} 216 à 218) ..	184
1) La place des lois dites politiques dans un système de conflit de lois (n ^{os} 216 à 217)	184
2) Le critère des « lois politiques » dans la doctrine classique (n ^o 218)	185
B. — Les notions proches de celles de lois politiques dans la doctrine moderne (n ^{os} 219 à 221)	187
Section II. — Les limites de l'application de principe des lois de police étrangères (n^{os} 222 à 238)	189
§ 1. — L'ordre public (n ^{os} 223 à 234)	190
A. — Identité des législations étrangères et du for (n ^{os} 224 à 225) ..	192
B. — Liens amicaux entre le « pays-législateur » et le « pays-juge » (n ^{os} 226)	194
C. — Liens conventionnels entre le « pays-législateur » et le « pays-juge » (n ^{os} 227 à 234)	195
§ 2. — Domaine manifestement territorial de la loi désignée par la règle de conflit (n ^{os} 235 à 238)	202

CHAPITRE II

LE RATTACHEMENT DES LOIS DE POLICE

(n ^{os} 239 à 358)	206
Section I. — La méthode de rattachement des lois de police (n^{os} 241 à 295)	208
§ 1. — Le rattachement des lois de police du for (n ^{os} 242 à 259)	209
A. — Les procédés utilisés par la jurisprudence (n ^{os} 243 à 250) ..	209
1) La confusion des trois notions (n ^o 245)	211
2) Domaine excessif reconnu aux lois de police françaises (n ^{os} 246 à 247)	213
3) L'ordre public, circonstance de rattachement (n ^{os} 248 à 250)	216
B. — La thèse des lois « d'application immédiate » (n ^{os} 251 à 259) ..	218
1) Intérêt de la notion des lois d'application immédiate (n ^{os} 252 à 256)	220
a) Lois fixant expressément leur propre domaine d'application (n ^{os} 253 à 254)	221
b) Lois dont le domaine d'application n'est pas fixé expressément (n ^{os} 255 à 256)	225
2) Place des lois d'application immédiate dans un système de droit international privé (n ^{os} 257 à 259)	227
§ 2. — Le rattachement des lois de police étrangères (n ^{os} 260 à 295)	232
A. — L'utilisation de la notion d'ordre public pour annuler des	

contrats conclus en violation de lois étrangères non applicables à ces contrats (n ^{os} 262 à 266).....	234
B. — Nécessité d'une règle de rattachement relative aux lois de police étrangères (n ^{os} 267 à 278).....	241
1) L'arrêt de <i>Hoge Raad</i> du 13 mai 1966 (n ^o 268).....	242
2) Arguments opposés ou favorables à la nécessité d'une loi de rattachement des lois de police étrangères (n ^{os} 269 à 278).....	244
C. — Procédé de rattachement aux lois de police étrangères (n ^{os} 279 à 295).....	253
1) L'utilisation de l'article 3, alinéa 1 du Code civil (n ^{os} 280 à 282).....	254
2) Règle de rattachement limitée aux lois de police qui ont une incidence sur le contrat (n ^{os} 282 à 285).....	256
3) Bilatéralisation des lois de police du for (n ^{os} 286 à 295)....	258
Section II. — Le domaine respectif des lois de police et de la loi du contrat (n^{os} 296 à 358).....	266
§ 1. — <i>Rattachement unique</i> (n ^{os} 299 à 323).....	268
A. — Conséquences légales attachées à l'existence d'une « relation de travail » (n ^{os} 300 à 312).....	269
1) La réparation des accidents du travail (n ^{os} 301 à 306)....	270
2) Indemnités forfaitaires fondées sur la rupture du contrat de travail (n ^{os} 307 à 312).....	278
B. — Conséquences attachées à l'existence d'un contrat d'assurance (n ^{os} 313 à 323).....	286
1) L'action directe de la victime contre l'assureur de l'auteur du dommage (n ^{os} 314 à 319).....	287
2) La subrogation légale de l'assureur (n ^{os} 320 à 323 <i>bis</i>)....	292
§ 2. — <i>Dualité de rattachements</i> (n ^{os} 324 à 358).....	297
A. — La validité du contrat (n ^{os} 325 à 332).....	298
B. — La libération du débiteur (n ^{os} 333 à 360).....	307
1) L'effet des lois de police monétaire sur la libération du débiteur (n ^{os} 334 à 345).....	307
a) Interdiction et refus d'autorisation de transfert (n ^o 336).....	309
b) Paiement après dévaluation de la monnaie de compte (n ^{os} 337 à 339).....	311
c) Paiement en monnaie locale (n ^{os} 340 à 341).....	313
d) Paiement en compte bloqué (n ^{os} 342 à 345).....	316
2) L'effet des nationalisations sur la libération du débiteur (n ^{os} 346 à 358).....	318
CONCLUSION (n^{os} 359 à 363).....	333
BIBLIOGRAPHIE.....	337
TABLE ALPHABÉTIQUE.....	353
TABLE DES MATIÈRES.....	361